

### Résumé des décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 septembre dernier

- Mandat à N. Sigouin infra-conseils pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussée;
- Mandat à N. Sigouin infra-conseils pour des services professionnels pour le remplacement de la conduite d'amenée (suite à l'approbation de la programmation partielle des travaux au niveau de la TECQ 2014-2018) (21 445 \$, plus les taxes);
- Mandat à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site phase I et d'une étude écologique dans le cadre de l'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable assujettie à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (6 000 \$, plus les taxes);
- Mandat à Létourneau et Gobeil pour faire cadastrer le chemin et des terrains pour le projet de développement domiciliaire sur le lot 2 676 725, cadastre du Québec (18 453.49 \$, plus les taxes);
- Appui à l'implantation d'une super-clinique à Mont-Tremblant.

### Adoption du règlement R-17-2002-09 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage

À la séance régulière du 8 septembre dernier, le conseil de la Municipalité de Kiamika a adopté le règlement R-17-2002-09 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage.

Ce règlement modificateur a pour objet d'autoriser l'usage « Résidences saisonnières (chalets) » dans la zone FR-02.

Une copie du règlement peut être consultée de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 le lundi, mardi mercredi et jeudi et le vendredi de 8h00 à 12h00 au bureau municipal situé au 3, chemin Valiquette à Kiamika.

### Confirmation de la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

La municipalité a reçu, le 25 août dernier, la confirmation du MAMOT concernant la subvention du Programme de la TECQ pour les cinq prochaines années.

Dans le cadre de ce programme la Municipalité recevra 609 987\$, répartis sur cinq ans. La Municipalité devra

réaliser des travaux ou dépenses qu'elle présentera au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

De plus, la Municipalité a maintenant la possibilité d'utiliser l'équivalent de 20% de la somme qui lui est allouée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité.

La municipalité disposera donc de cette subvention au cours des années 2014 à 2018 pour la réalisation de travaux qu'elle identifiera et qui seront approuvés par le MAMOT, à condition de réaliser un seuil d'immobilisations de 112 980\$ (28\$/habitant/année).

### **Prochaine séance ordinaire du conseil municipal**

**mardi**, le 14 octobre 2014, à 20 h 00  
Salle du conseil  
3, chemin Valiquette

### **Résultat de la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) du 11 septembre**

Pour une deuxième fois cette année, la collecte des RDD a permis d'amasser plus de deux tonnes de résidus domestiques dangereux divers!

Au lieu de finir aux vidanges, ces RDD sont traités et réutilisés de la meilleure façon qui soit afin de leur donner une seconde vie. Un geste simple qui donne assurément un coup de pouce à notre planète! Merci pour ce bel effort collectif!

## Collecte de volumineux

Dans la semaine du 21 septembre 2014  
(SVP mettre vos volumineux au chemin dès le dimanche)

### **PRODUITS ACCEPTÉS AUX VOLUMINEUX**

Cuisinière, lave-vaisselle, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, ameublement, barbecue (sans la bonbonne), vélo, tapis et toiles diverses (bien attachées), matelas et matériaux de construction

**Maximum accepté au chemin:** 3 m<sup>3</sup>

**Maximum de matériaux de construction accepté au chemin:** 1 m<sup>3</sup> (qui doit être inclus dans le 3 m<sup>3</sup>)

### SERONT REFUSÉS LORS DE LA COLLECTE DES VOLUMINEUX

- Pneus
- Réfrigérateur, congélateur, refroidisseurs d'eau ou tous autres appareils ayant des halocarbures
- Blocs de ciment, morceaux d'asphalte, roches et sable
- Résidus verts
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Téléviseur, ordinateur et tous les appareils des technologies de l'information et des communications (TIC)
- Matières résiduelles disposées dans des sacs (noir, vert, orange)
- Tous les volumineux de plus de 25 kg (55 livres) et faisant plus de 1.80 m (6 pieds) de long
- Les matériaux de construction doivent être faciles à manipuler (entre autre le bardeau dans des boîtes n'excédant pas les limites de poids permises)

## *Deuxième édition de la Fête de Noël Bénévoles recherchés*

La fête de Noël sera de retour à Kiamika pour une deuxième année, pour le plus grand bonheur des petits et des grands!

Si vous désirez vous impliquer dans l'organisation de cette fête, nous vous invitons à une première rencontre le mardi, 7 octobre, à 19 h 00, à la salle du conseil (3, chemin Valiquette). À cette occasion, vous pourrez partager vos idées afin d'offrir encore une fois une soirée mémorable aux enfants de notre municipalité!



## Travaux publics- travaux terminés et à venir

Depuis le dernier bulletin, voici les diverses tâches qui ont été réalisées par l'équipe des travaux publics:

- Tonte de gazon et entretien des espaces fleuris;
- Estimation et préparation des travaux à faire;
- Balayage de certains chemins au lac François;
- Travaux d'asphaltage dans une municipalité membre de l'entente intermunicipale de transport routier;
- Nettoyage des lenticules à l'étang aéré;
- Mécanique sur divers équipements et machineries;
- Suivi de plaintes pour les chiens;
- Entretien ménager des bâtiments municipaux;
- Réparation de fissures sur le chemin de la Lièvre;
- Réparation de la fuite au réservoir d'aqueduc;
- Réparation de trous d'asphalte;
- Récupération et transport des résidus domestiques dangereux;
- Réparation du pont Deschambault (exigences MTQ);
- Validation de différentes solutions pour la vidange des boues de l'étang aéré.

À moins d'imprévus, voici les travaux planifiés pour les prochaines semaines:

- Pavage d'une partie du chemin Poulin, près du numéro civique 501;
- Réparation de fissures sur le chemin de la Lièvre;
- Creusage de fossés dans le secteur du lac-François et du rang 6;
- Finaliser les travaux de réparation de la fuite au réservoir d'aqueduc;
- Pose de ponceaux sur le chemin Chapleau;
- Pose de concassé et pavage sur le chemin de Ferme-Rouge.

## **Retour des ateliers d'informatique**

**La Municipalité de Kiamika vous invite de nouveau cette année à des ateliers d'informatique gratuits à la salle du conseil, 3, chemin Valiquette, Kiamika. Ces ateliers se donneront sous la forme d'un groupe de travail où tout un chacun pourra poser des questions et y répondre. Un coordonnateur dirigera la rencontre. Les personnes ayant un ordinateur portable pourront se brancher sans fil sur le réseau local. Les personnes sans portable sont aussi les bienvenues.**

Visitez le blogue <http://dapam.eklablog.com/> pour vous donner une idée de certains sujets traités auparavant. Si vous avez un sujet particulier que vous désirez approfondir, envoyez un courriel à [atelier@pambrun.net](mailto:atelier@pambrun.net).

Tous les gens qui participent à la rencontre le font bénévolement. Il n'y a aucun frais pour la participation. Si cela vous intéresse, inscrivez-vous en envoyant un courriel à l'adresse ci-haut mentionnée ou en téléphonant à Daniel au 819 585-2275. Les places sont limitées. Vous serez contacté pour confirmer votre présence.

Nicole Meilleur  
Daniel Pambrun

Coordonnateurs atelier informatique